

L'INTENDANCE SUIVRA



Le 6 février 2023 a eu lieu le groupe de travail national sur le transfert de la taxe d'urbanisme qui était plus particulièrement axé sur la **répartition des responsabilités entre DGFIP et MTECT** (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires) et sur l'accompagnement des services fonciers et des usagers dans cette nouvelle mission.

Ce groupe de travail était présidé par M. Touvenin – chef du service de la gestion fiscale. M. Rouseau - Sous-directeur des effectifs, des parcours et des compétences - était également présent sur le volet RH.

Dans ses propos liminaires, la délégation **F.O.-DGFIP** a insisté sur le **caractère laborieux de ce transfert**. Les problèmes sont multiples car si la DGFIP récupère une partie des emplois, le **volume des effectifs en provenance du MTECT n'est pas à la hauteur** des attentes.

A cela s'ajoutent les **difficultés techniques** qui sont, toujours prégnantes au travers de l'arrivée des applicatifs SURF (surveillance-relevance des propriétés bâties), Evaloc (prise en compte des déclarations foncières) et Gestion TU (liquidation des taxes d'urbanisme).

LA DIRECTION GÉNÉRALE S'EST VOULUE RASSURANTE

Malgré nos remontées du terrain faisant état de difficultés concrètes dans l'appropriation de ces nouveaux outils, la Direction Générale s'est voulue rassurante.

Pour **F.O.-DGFIP**, c'est donc aux **personnels des SDIF de payer les pots cassés** d'un transfert de mission sans les effectifs transférés en nombre suffisant causant ainsi une **déperdition des connaissances métier**.

L'administration reconnaît le succès mitigé de l'appel aux agents MTECT à venir travailler chez nous, princi-

palement car il y avait une appréhension sur les nouvelles missions à acquérir au sein des SDIF. Mais la DGFIP bombe le torse en affirmant qu'au final toutes les chaises seront bien pourvues via les « recrutements habituels »... Il faut comprendre par là des sorties d'ENFIP et possiblement des contractuels.

Sur un plan technique, la Direction Générale est revenue sur l'ouverture de Gesloc et surtout son **module SURF** qui **crystallise les critiques des utilisateurs**. Le préalable était la reprise des fiches LASCOT. SURF, ouvert le 17 novembre dernier, remplit ce rôle mais les débuts ont été difficiles ; c'est pourquoi un palier 1 d'amélioration applicative a été lancé mi février.

Sur les **reprises de fiches LASCOT dans SURF**, 60% d'entre elles étaient faites fin janvier, pour l'administration cette situation est unique et **ne se renouvellera pas** pour les futurs flux... On l'espère !

L'administration a jugé bon de temporiser les envois de notifications face aux difficultés rencontrées par la fiabilisation des fiches LASCOT. Ce n'est qu'une fois les relances activées que seront intégrées les fiches de septembre 2022 dans Gesloc.

Pour répondre à **F.O.-DGFIP**, l'accroissement des contacts GMBI a été vu lors de l'ouverture de **GMBI**. Selon l'administration, il y aurait **15 millions de connexions** pour **366 000 demandes de e-contacts** liés à GMBI.

LES SIRÈNES DE LA DGFIP N'ATTIRENT PAS LES AGENTS DU MTECT

Concernant la fiche 1 sur l'actualité, le service des collectivités locales de la DGFIP a communiqué sur l'**importance de DELTA**. Les délibérations des collectivités ont été chargées. Il a été demandé aux collectivités de

vérifier les informations intégrées dans DELTA (référentiel de délibérations des collectivités locales) afin de les valider. Cette saisie doit devenir un automatisme pour les collectivités.

Selon l'administration, sur l'aspect RH, ce **transfert a été engagé un peu trop en amont** car on a demandé 18 mois à l'avance aux agents du MTECT s'ils voulaient venir. Sur les 88 agents qui viennent au 1/9/23, le **sujet de la rémunération** est marginal. Il n'y a que **les B+ qui perdaient en venant chez nous**. Le cas n'est donc pas majoritaire. De plus les préfigureurs sont principalement des B+. Le **principal frein** reste la **localisation**.

Le **delta de 71 emplois** transférés mais **non pourvus** (sur 159 transferts d'emplois prévus au 1/9/23) seront recrutés notamment par des **appels aux concours** sur les LC, au plus tard début mars 2023 et **le cas échéant** par appel à des **contractuels**.

Sur les 115 emplois transférés au 1/9/24, les recrutements commencent avec les webinaires auprès des agents du MTECT.

PARTAGE DE RESPONSABILITÉS, FORMATIONS, ÇA RESTE FLOU !

La Direction Générale précise que **tout permis déposé antérieurement au 1/9/22** est de la **compétence MTECT**.

Sur la fiche 2 traitant de la **répartition des responsabilités** entre MTECT et DGFIP, la Direction Générale précise qu'à l'occasion d'un contrôle, si elle remarque une anomalie, l'idée est que les services de l'urbanisme vérifient qu'il y a bien eu déclaration. Ils le signalent au service de l'urbanisme afin que le nécessaire soit fait. En cas de doute, les services saisissent la direction qui prend l'attache du préfigureur qui estime la situation.

Les PV d'infraction seront gérés dans le cadre de « Gestion TU » une fois que le module sera ouvert. Pour les non utilisateurs de GMBI car réfractaires à l'informatique, il y

aura toujours du papier. Ces déclarations donneront lieu à une saisie dans SURF.

La fiche 3 sur la **formation** des agents nous a laissé perplexes tant les remontées du terrain étaient pour le moins mitigées, surtout **sans base école**.

Il y aura un outil de pilotage de gestion à venir pour les chefs de service. Il s'appellera DATAVISE et donnera lieu à des formations en fin d'année. Il y aura aussi une nouvelle version de REPAIRE au cours du second semestre 2023 qui permettra de centraliser la documentation foncière et cadastrale.

USAGERS PROPRIÉTAIRES, À VOUS DE JOUER !

Enfin la fiche 4 sur l'**accompagnement aux usagers** détaille la **campagne de com sur l'appropriation de GMBI**. Au sortir de la campagne d'IR, on saura qui n'a pas complété GMBI et il y aura une approche particulière de ces publics. Il y aura de la **tolérance** sur l'application des sanctions **dans un premier temps**.

Le fichier des **grands propriétaires** et la possibilité de faire des déclarations en listings sera réservée aux propriétaires de **plus de 200 biens** (promoteurs, bailleurs sociaux notamment.)

Les **Maisons France Services** délivreront également des informations sur la déclaration d'occupation.

Pour **F.O.-DGFIP**, ce **GT confirme ce que nous pensions déjà : ce transfert dans les SDIF** avec les chaises mais sans une grande partie des agents MTECT **va les fragiliser**. En effet, seulement 88 agents MTECT arrivent au 1/9/23 sur 159 prévus sans préjuger des X agents qui arriveront réellement au 1/9/24 sur les 115 prévus.

Si encore les nouveaux applicatifs faisaient l'unanimité, mais c'est loin d'être le cas !

F.O.-DGFIP refuse que l'avenir même des services fonciers soit en sursis aux motifs d'une automatisation massive et de transferts de charges insuffisamment réfléchis.

 **LA FORCE DU COLLECTIF !** 

C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !